LIGUE DE NATATION DU CENTRE VAL DE LOIRE

REUNION DU CONSEIL DES TERRITOIRES

Samedi 27 mars 2021

- :- :- :- :-

Présents

- Président du CD18 natation : Serge COHEN
- Président du CD28 natation : Dominique LEFEBURE
- Président du CD37 natation : Philippe ROUSSEAU
- Président du CD41 natation : Dominique SEDILLEAU

Absents

- Président du CD36 natation : Bernard TANCHOUX
- Président du CD45 natation : Guy LANGEVIN

-:- :- :- :-

Sur convocation de Dominique LEFEBURE, le conseil des territoires s'est réuni au siège de la ligue le samedi 27 mars 2021 matin et a suivi l'ordre du jour ci-après :

- Accueil ;
- Rôle du conseil des territoires ;
- Tour de table des départements ;
- Mutualisation des actions départementales ;
- Questions diverses.

ACCUEIL

Dominique LEFEBURE remercie les présidents de comités présents d'avoir fait le déplacement pour cette première réunion du conseil des territoires de la ligue du CENTRE VAL DE LOIRE. Il présente les excuses du président du CD36 natation qui a eu un empêchement personnel de dernière minute. Il n'a pas pu trouver une personne pour le remplacer au pied levé. Nous n'avons pas de nouvelles du président du CD45 natation. *[hors réunion : le président du 45 n'a pas pu être présent car il a dû se rendre aux urgences pour lui sans pouvoir prévenir, il en est sorti le lundi 29 mars 2021.]*

ROLE DU CONSEIL DES TERRITOIRES

Au regard des évènements récents, Dominique LEFEBURE propose **d'élargir la composition du conseil des territoires à hauteur de deux personnes par comité départemental : le président et une personne de son choix.**

Il a été convenu que la fréquence des réunions serait d'une par semestre avec exceptionnellement deux pour le premier semestre 2021.

Le président du conseil des territoires fera une proposition d'ordre du jour qui pourra être amendée en amont de la réunion.

Dominique rappelle le rôle du conseil des territoires fixé par le président de la ligue :

« aborder les problématiques propres à ces structures déconcentrées. Il pourra ainsi faire remonter les difficultés rencontrées par les départements et aider la Ligue à prendre les décisions adaptées pour soutenir les actions départementales. Il sera compétent pour réunir annuellement l'ensemble des présidents de clubs pour des échanges libres. Il sera de son ressort de définir (sous réserve de validation par le comité directeur) les modalités de la contractualisation et d'attribution des aides régionales éventuelles vis-à-vis des comités départementaux. ».

TOUR DE TABLE DES DEPARTEMENTS

INDRE ET LOIRE

Philippe indique que la plupart des clubs de son département sont à l'arrêt.

La problématique du moment est celle soulevée par les dirigeants du club d'AMBOISE qui ne comprennent pas l'inaction générale. Le président de la ligue a proposé aux clubs de la région, un courrier à destination des collectivités territoriales.

Il estime aussi nécessaire de clarifier ce que peut proposer un club face aux sollicitations de ses adhérents de rembourser les cotisations. **Le conseil des territoires demande à la ligue de rédiger une note aux clubs pour expliciter ce qui est légal ou non de faire dans ce domaine.**

CHER

Serge indique que le département a pu maintenir ses formations BF1 et BNSSA (15 candidats).

La plupart des clubs sont à l'arrêt ou au ralenti.

Le département a fait une formation des officiels en visioconférence.

LOIR ET CHER

Les clubs sont aussi à l'arrêt.

Dominique n'a pas mis en place de formation BF1 car un seul candidat, mais envisage de le faire la saison prochaine, si au moins six candidats, sinon mutualisation avec les autres départements.

En revanche, le département avec les services de l'état a mis en place une formation BNSSA avec 27 candidats. Ce sont quasiment tous des nageurs et le fait de participer à cette formation leur permet de nager.

EURE ET LOIR

Les clubs sont aussi à l'arrêt.

Le département a mis en place une formation BF1 avec 7 candidats.

L'inquiétude pour l'avenir vient de la fermeture de deux bassins pour travaux : CHATEAUDUN et VERNOUILLET. Ce qui va rendre compliqué l'organisation des compétitions. Il est constaté également une pénurie d'officiels de natation course.

MUTUALISATION DES ACTIONS DEPARTEMENTALES

A l'instar de ce qui se fait dans certaines régions, il peut être envisagé de regrouper deux ou plusieurs départements pour mener des actions en commun. Exemple : l'organisation de la formation BF1. Ce regroupement doit se faire au niveau des structures, des dirigeants et des moyens.

Après débat, les personnes présentes trouvent cette idée intéressante mais souhaitent ne pas figer ce type d'organisation pour laisser toute liberté aux départements.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil des territoires s'interroge sur l'avenir de l'ENF. Il propose à la ligue de questionner la fédération sur ce sujet et de lui demander ce qui est réservé aux jeunes nageurs pour les compétitions de la prochaine saison. Il souhaite avoir des informations au plus tôt pour que les départements puissent s'organiser en amont.

Concernant la définition des modalités de la contractualisation et d'attribution des aides régionales éventuelles vis-à-vis des comités départementaux, les membres du conseil des territoires doit relire les critères de la grille émise par la ligue (voir pièce jointe). Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion.

La prochaine réunion est fixée au samedi 19 juin 2021 au siège de la ligue à partir de 10H.

La réunion se termine par un repas pris en commun en présence de Michel SAUGET, président de la ligue. Un bref compte rendu de la réunion lui a été fait et il a pu apporter quelques réponses.

2 – AIDES AUX DEPARTEMENTS

Dans le cadre de la contractualisation :

Des aides seront accordées par la Ligue régionale Centre-Val de Loire aux comités départementaux signataires de la convention de partenariat, en fonction du nombre de points obtenus en fin de saison sur les critères ci-dessous. La valeur du point étant déterminée chaque année par le nombre total de points de tous les comités concernés et la somme allouée par l'assemblée générale.

- Aide à la licence

  Chaque comité départemental se verra accorder 1 point par licence « natation pour tous », « découverte » ou « dirigeant », 2 points par licence « compétition » et par « licence promotionnelle eau libre ».

  La création d'un nouveau club (hors club départemental) apportera 500 points supplémentaires.

- Portefeuille de formation

  Chaque comité départemental se verra accorder 100 points par nageur ayant suivi en totalité la formation « assistant club », ~~100~~ 200 points par nageur ayant suivi en totalité la formation « BF 1 » et 10 points par officiel B formé.

- Aide au développement

  Chaque comité départemental organisateur d'une épreuve régionale en eau libre bénéficiera de 500 points avec un bonus de 5 points par licence promotionnelle délivrée.

  Le comité départemental organisant des stages « j'apprends à nager » pourra bénéficier de 10 points par licence JAN délivrée.

- Participation aux frais sportifs

  La participation d'une équipe à la coupe de l'Ouest des départements apportera 1000 points.